

Le Roy a luy mande par la lettre cy susdictes
de luy faire sçavoir que lesdits articles de la
Chartre de l'Université de Paris, qui ont esté
faictes par lesdits pères de la sainte église
en l'année mil quatre centz et quatre, ont esté
contrefaits par plusieurs personnes, au grand
désavantage de l'Université de Paris, et au
prejudice de la sainte église, et de tout le
royaume.

Aussi a luy mande de luy faire sçavoir que
lesdits articles de la Chartre de l'Université
de Paris, ont esté contrefaits par plusieurs
personnes, au grand désavantage de l'Université
de Paris, et au prejudice de la sainte église,
et de tout le royaume. Et a luy mande de
luy faire sçavoir que lesdits articles de la
Chartre de l'Université de Paris, ont esté
contrefaits par plusieurs personnes, au grand
désavantage de l'Université de Paris, et au
prejudice de la sainte église, et de tout le
royaume.

Le Roy a luy mande
par la lettre cy susdictes
de luy faire sçavoir
que lesdits articles de la
Chartre de l'Université
de Paris, ont esté
contrefaits par plusieurs
personnes, au grand
désavantage de l'Université
de Paris, et au
prejudice de la sainte
église, et de tout le
royaume.

